

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La réponse du gouvernement autrichien à la note de M. de Bismark ne s'est point fait attendre. Le 31 mars, M. de Karolyi remettait aux mains du premier ministre prussien le document diplomatique par lequel le cabinet de Vienne repousse les attaques dont il a été l'objet, et précise son attitude dans les circonstances actuelles.

L'Epoque analyse et commente, de la manière suivante, le programme autrichien :

« Il semble que la question austro-prussienne ait fait un pas depuis deux jours, et que la réponse du gouvernement autrichien à la circulaire de M. de Bismark en inaugure une nouvelle phase. Le gouvernement autrichien proteste avec énergie contre les projets belliqueux que lui prête trop généreusement la Prusse; il annonce son intention de se conformer au pacte fédéral, c'est-à-dire de porter l'affaire devant la Diète de Francfort.

« Cette politique est habile. Afin d'être prête à toute occasion, et pour ôter à l'Europe attentive le droit de l'accuser de faiblesse, l'Autriche a commencé par se mettre sur un bon pied, et par montrer que le système d'intimidation pratiqué par la Prusse n'agirait point sur elle. Maintenant qu'elle a pris ses précautions contre toutes les éventualités, elle peut, sans se compromettre, tenir un langage pacifique et se retrancher derrière le pacte fédéral qui lui défend de tirer l'épée.

« Une pareille conduite n'empêchera peut-être pas l'Autriche et la Prusse d'en venir aux mains, mais elle aura pour résultat de bien

préciser de quel côté vient l'agression, et de mettre presque toute l'Allemagne du côté de l'Autriche. Il est certain qu'en comprenant le langage hautain de M. de Bismark et le langage si modéré de M. de Mensdorff, les Etats secondaires, qui semblent déjà assez mal disposés contre la Prusse, inclineront encore davantage du côté de l'Autriche, et prêteront à cette dernière le reste d'influence que leur longue soumission à la Prusse leur a laissée. »

De son côté, la France envisage la situation ainsi qu'il suit :

« Depuis quelques jours, il s'est produit dans le monde politique et dans la région des affaires une agitation profonde qui rappelle celle dont nous avons été témoins en 1854, lorsque la Russie s'avancait sur le Pruth, et, en 1859, lorsque l'Autriche, menaçant le Piémont, rendait inévitable l'intervention française. Aujourd'hui, comme à ces époques mémorables, les bruits de guerre retentissent, et les protocoles qui s'échangent entre les chancelleries ont quelque chose d'impérieux et d'agressif comme des préliminaires de bataille.

« Ces agitations sont-elles justifiées? Sommes-nous véritablement à la veille d'un nouvel ébranlement européen? Voilà ce que tout le monde se demande. Nous n'avons certainement pas la prétention de résoudre ces graves questions; mais, sans sortir de notre modeste sphère, il nous sera permis de les examiner.

« Après la circulaire de M. de Bismark, l'entente entre l'Autriche et la Prusse paraît difficile. Pour qu'elle pût se rétablir, il ne lui faudrait rien moins qu'un revirement radical

dans la politique prussienne; et, pour cela, il faudrait supposer le renversement du ministère actuel, et surtout de l'homme d'Etat qui en est la personnification la plus absolue. Et même, l'on peut dire qu'au point où en sont arrivées les choses, la chute de M. de Bismark ne résoudrait aucune des difficultés actuelles. L'honneur de la Prusse et celui du souverain sont maintenant engagés, plus qu'on ne l'eût voulu peut-être, dans les actes du ministre; de telle sorte qu'un changement soudain de politique affaiblirait le pays et compromettrait le monarque.

« C'est ce caractère grave de la question qui donne un intérêt immense à la démarche que, de son côté, vient de faire l'Autriche. Le comte Karolyi a déclaré, en son nom, à Berlin qu'elle entend se rattacher au principe de l'article 11 du pacte fédéral, aux termes duquel les Etats confédérés ne peuvent en appeler aux armes pour le règlement de leurs différends. On sait que la Bavière et la Saxe doivent elles-mêmes porter en ces termes la question devant la Diète.

« La politique du cabinet de Vienne, en cette circonstance, est extrêmement habile. Elle cherche à lier à sa cause celle de l'Allemagne entière; elle se place derrière le droit fédéral; elle ne recule devant les menaces de la Prusse que pour en appeler à la Diète contre l'un des Etats confédérés.

« Ce que nous avons dit de la nature du conflit explique comment deux autres puissances, la France et l'Italie, ne peuvent l'envisager sans une certaine préoccupation.

« L'éventualité d'un remaniement du système fédéral de l'Allemagne ne saurait être regardée avec indifférence par la France.

« L'explosion d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche ne peut laisser indifférente l'Italie.

« Seulement, ce qu'il importe de se demander, c'est jusqu'à quel point ces deux puissances ont intérêt à s'engager dans ce débat.

« Or, ce que nous faisons, l'Italie a tout intérêt à le faire; nous sommes ses alliés naturels comme nous avons été ses libérateurs. La solidarité qui l'unit à nous, la modération de notre politique, sont une garantie et une force que la gravité des situations présentes commande de ne pas négliger. »

On parle beaucoup à Londres, dit l'International, d'une convention militaire qui existerait entre la Prusse et la Russie, et d'après laquelle cette dernière concentrerait, en vue de certaines éventualités, un corps d'armée à la frontière du grand-duché de Posen pour empêcher une agitation dans la population polonaise, dans le cas d'une guerre entre les deux puissances allemandes. La Russie rendrait ainsi à la Prusse le même service que cette dernière puissance n'a pas hésité à donner au czar pendant la dernière insurrection polonaise, quand elle fit une concentration de troupes dans la province de Posen. Plusieurs anciens couvents polonais, situés à la frontière prussienne, ont été transformés en casernes.

Les journaux de Vienne déclarent dénuée

FEUILLETON.

25

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Au bout d'un quart d'heure, Lafleur revint, accompagné de Jacques Porion. Ils posèrent l'homme blessé sur une civière garnie de paille, poussèrent le cheval de George dans le fossé, puis ils prirent le chemin du moulin en portant la civière avec précaution, tandis que George amenait par la bride le cheval de Lafleur.

A la porte du moulin, Jacques Porion parut hésiter à entrer.

« Monsieur, dit-il à George, faut-il mettre cet homme-là chez nous? S'il vient à mourir... ma foi, je ne sais pas trop ce qu'on dira... Si on disait?... voyez-vous, monsieur, ça pourrait me faire arriver de la peine.

— Ne craignez rien, mon ami, répondit George, on ne dira rien contre vous. S'il y avait quelqu'un à accuser, ce serait moi, puisque j'étais seul au moment de l'accident.

— Oui, monsieur, je comprends ça; pourtant... — Allons, Jacquot, interrompit Lafleur, on ne

gagne point d'idées à moudre, je vois bien ça. Comment! malheureux! voilà M. George du Tréhoux, comte de Miré, qui est assez puissant pour te faire pendre, si ça te fait le moindre plaisir, et tu crois qu'il ne saurait t'empêcher d'être pendu, si ça lui convient, à lui? Va, tu n'es qu'un meunier! Entre donc bien vite et ne raisonne pas. »

Persuadé que son cousin avait raison, Jacques Porion ne fit plus aucune difficulté.

« Et maintenant, reprit Lafleur d'un ton à marquer de plus en plus sa supériorité d'esprit, allume quelque chose, il fait aussi clair chez toi que dans le fond d'un puits. »

A l'aide de la lumière, George voulut rechercher quelles pouvaient être les blessures de l'homme qu'on venait de déposer sur un lit. Mais à peine cet examen était-il commencé que Lafleur fit une exclamation de surprise :

« Ah bien, par exemple!

— Quoi? dit George, d'un air impatienté.

— Oui, c'est bien lui.

— Qui, lui?

— Mais, monsieur, vous ne le reconnaissez donc pas? Michel.

— Michel?

— Oui, Michel Riou, l'ancien valet de basse-cour du Breil.

— Ah! peut-être; en effet, il lui ressemble.

— Comment, monsieur George, s'il lui ressemble! autant que je me ressemble à moi-même.

— C'est vrai, je le reconnais à présent. Mais pourquoi m'en voulait-il? Je ne me l'explique pas.

— Ah! dame! ça toujours été un garnement fini. Dans le temps de la mort de Madame, notre défunte maîtresse, il revenait souvent au logis, quoiqu'il eût été chassé; il ne travaillait pas, ne gagnait rien et cependant payait à boire. Où prenait-il de l'argent? Après je ne l'ai plus revu, mais j'ai oui dire qu'il menait de mauvais métiers sur les routes: en voilà bien la preuve.

— Je suis fâché, dit George, d'avoir été attaqué par un ancien domestique du Breil. Enfin, oublions ça, et voyons ce qu'il peut avoir.

Aidé de Lafleur et de Jacques Porion, George écarta les habits du blessé. Il n'y avait pas de trace de sang à l'intérieur, mais on remarquait que la poitrine avait subi une forte dépression; puis, lorsqu'on voulut le retourner sur le côté, la partie haute de son corps obéit à l'impulsion donnée, tandis que la partie inférieure restait immobile.

« C'en est fait de lui, dit George, il a les reins brisés. »

Cependant, soit par suite de la douleur qu'il venait d'éprouver, soit par toute autre cause, le blessé se mit à remuer les membres et à prononcer des paroles incohérentes.

« Au bras droit! répétait-il; au bras droit!... Un bras de moins... l'argent est à moi... Au bras droit! Mais je n'y vois pas.. Tonnerre du diable! Long feu! ouf!... »

— Oui, ouf! marmotta Lafleur; c'est dommage que tu aies l'échine cassée, car je t'aurais travaillé les côtes avec un gourdin. Il y a longtemps...

— Tais-toi donc, Lafleur, interrompit George, il va encore parler.

— A boire! murmura le blessé.

— Donne-lui de l'eau-de-vie, Jacquot, dit Lafleur, c'est sa boisson ordinaire.

George n'eut pas besoin d'ordonner un cordial moins violent, Jacques Porion n'avait que du vin vert et assez fort. On en fit avaler quelques gouttes au blessé. Ce breuvage parut le ranimer; il ouvrit les yeux et les promena autour de lui d'un air égaré. Puis il articula quelques mots à voix basse :

« Un... deux... trois, comment ça? Il était seul.

de fondement la nouvelle que le duc de Cobourg ait été chargé d'une médiation entre les deux grandes puissances allemandes, et qu'il soit arrivé à cet effet dans la capitale de l'Autriche.

D'après un télégramme de Munich, du 3 avril, les régiments bavarois de cavalerie et d'artillerie ont reçu des ordres pour faire de grands achats de chevaux. Un corps d'armée bavarois sera concentré au besoin entre Vurtzbourg et Aschaffenburg.

La *Gazette de Darmstadt* fait connaître la réponse orale que M. de Dalwigk aurait faite à la dépêche prussienne.

Le ministre de Hesse-Darmstadt aurait déclaré que son gouvernement se maintiendrait sur le terrain fédéral et ne reconnaîtrait aux deux grandes puissances aucun droit de propriété sur les duchés, qui prendrait origine dans le traité de Vienne.

Le grand-duché de Hesse-Darmstadt prendra part, en cas de guerre, à l'action dirigée contre la grande puissance qui troublerait la première la paix fédérale.

La Prusse, aurait ajouté M. de Dalwigk, n'a aucune raison, quand la question des duchés devra être résolue par une décision de la Diète, de craindre que ses vœux équitables et fondés sur sa position, ne soient pas remplis, tandis que, d'autre part, les tendances annexionistes sont périlleuses pour l'Allemagne et pour elle-même.

Le *Moniteur wurtembergeois* publie une ordonnance du ministre de la guerre qui avance du 17 au 10 avril les mouvements de garnison et l'appel des recrues du 27 au 13 avril.

En Italie, la levée de la classe de 1845 est interprétée comme un signe que le gouvernement se prépare à la guerre. On assure que le conseil des ministres a ordonné la réunion de la flotte dans l'Adriatique et une inspection militaire des provinces de la Lombardie.

La *Nazione*, de Florence, annonce que les principaux généraux de l'armée italienne ont été convoqués pour le 6 courant à Florence. Ce même journal assure que des mesures ont été prises pour la prompte réunion à Ancône ou Brindisi de navires de guerre.

On mande de Florence, le 4 avril :

Les journaux démentent le bruit de préparatifs militaires de l'Italie. Il n'y a pas de concentration de troupes à Bologne ni ailleurs, mais seulement des mouvements de quelques régiments pour le service ordinaire des garnisons.

Le roi était arrivé hier à Milan.

Le mouvement réformiste continue en Angleterre et de nombreux meetings se sont réunis à cette occasion à Edimbourg, Glas-

gow, Leeds, Preston, Newport, Worcester, Durham, Stirling, Rothesay et dans d'autres villes de la Grande-Bretagne. Dans un grand meeting tenu à Rochdale, M. Bright a prononcé un discours demandant l'extension du droit électoral à la classe ouvrière.

Le paquebot arrivé à Marseille, le 4 avril, apporte des lettres de Constantinople du 28 mars. La députation moldo-valaque avait été reçue la veille par Aali-Pacha.

On assure que la propriété va être frappée d'un nouvel impôt s'élevant à 7 0/0 du revenu.

La conférence européenne sanitaire a repris ses séances.

Les nouvelles apportées par les paquebots *Said* et *China* constatent que l'état sanitaire est bon en Egypte, à Suez et à Pord-Said.

De New-York, on mande que la Chambre des représentants a adopté le projet d'emprunt, avec un amendement qui restreint la diminution du papier-monnaie à dix millions de dollars pendant les six premiers mois qui suivront l'adoption du projet, et à quatre millions pendant les mois suivants.

Au Canada, la fête de saint Patrick n'a été l'occasion d'aucun désordre. Des mesures militaires avaient d'ailleurs été prises et on croit que l'attitude du clergé catholique n'a pas peu contribué au maintien de la tranquillité.

On craint beaucoup moins à Londres une invasion des fenians au Canada, depuis que l'on sait que le gouvernement fédéral est disposé à l'empêcher. Il n'y a que deux villes à la frontière du Canada où les fenians pourraient se réunir pour tenter l'invasion : ce sont Buffalo et Détroit ; or, ces deux villes ont été occupées par des troupes fédérales en nombre considérable.

DÉPÊCHE PRUSSIENNE.

(Suite et fin.)

Je n'ai pu me dispenser, dans les conjonctures actuelles, de donner ces explications à Votre Excellence, et je vous prie de vous expliquer dans ce sens vis-à-vis du gouvernement auprès duquel vous avez l'honneur d'être accrédité, afin que les préparatifs que nous serons obligés de faire apparaissent sous leur vrai jour.

Mais des mesures en vue de notre sûreté momentanée ne sont pas la seule chose que la situation exige de nous impérieusement. L'expérience que nous venons de faire de nouveau de la solidité d'une alliance avec l'Autriche et des vrais sentiments du cabinet de Vienne à notre égard, nous obligent à regarder aussi l'avenir et à chercher des garanties qui puissent nous donner la sûreté que, non-seulement nous avons vainement cherchée dans l'alliance avec l'autre grande puissance allemande, mais que nous voyons même menacée par cette puis-

sance. La position géographique de la Prusse, son caractère allemand et les sentiments allemands de ses princes lui commandent de chercher avant tout ces garanties dans l'Allemagne même. C'est en nous appuyant sur la nationalité allemande et dans une consolidation des liens qui nous unissent aux autres Etats allemands que nous pouvons avoir l'espoir de trouver le maintien de notre indépendance nationale et que nous le chercherons toujours en premier lieu.

Mais chaque fois que notre esprit s'arrête à cette pensée, nous reconnaissons aussi de nouveau que la confédération dans sa forme actuelle n'est pas suffisante dans ce but, ni pour la politique active que de grandes crises pourront exiger à chaque instant. Ses institutions étaient basées sur la supposition que les deux grandes puissances seraient toujours d'accord ; elles ont pu subsister tant que cette situation a été maintenue par une condescendance continue de la Prusse envers l'Autriche, mais ces justifications ne sont pas capables de supporter un antagonisme grave des deux puissances, d'empêcher ou de surmonter une rupture imminente et un conflit.

Nous avons vu plus : nous avons été obligés de faire l'expérience que, même lorsque deux puissances étaient d'accord, les institutions fédérales ne suffisaient pas pour faire participer l'Allemagne à une politique active ayant quelque chance d'amener le triomphe des vues du peuple allemand. Nous avons de même exprimé à plusieurs reprises, à nos confédérés, la conviction que l'organisation militaire de la Confédération n'est pas réglée d'une manière suffisante pour garantir la sécurité de l'Allemagne, et nous nous sommes vainement efforcés de l'améliorer dans les limites des anciennes institutions fédérales, en lui donnant des bases nouvelles et plus convenables. Nous ne pouvons, dans la situation actuelle des choses, conserver la confiance en un secours efficace de la Confédération au cas où nous serions attaqués. A chaque agression, qu'elle vienne de l'Autriche ou d'autres puissances, nous serons réduits avant tout à nos propres forces, à moins qu'une bonne volonté particulière de quelques gouvernements allemands ne mette en jeu, pour nous appuyer, des moyens qui, par la voie fédérale ordinaire, deviendraient disponibles bien trop tard pour avoir de la valeur pour nous. Vis-à-vis des armements menaçants de l'Autriche, nous sommes maintenant dans le cas d'adresser à nos confédérés la question de savoir si nous pouvons compter sur cette bonne volonté, et dans quelle mesure ils la traduiront par un appui effectif. Mais même la bonne volonté qui peut exister chez quelques-uns de nos confédérés ne nous donne pas de garanties pour des dangers futurs, puisque dans la situation actuelle de la Confédération et l'état de l'organisation militaire, la possibilité de droit ou de fait de la

traduire en acte manquerait en beaucoup de points.

Cette considération et la situation anormale dans laquelle la Prusse se trouve placée par l'attitude hostile de l'autre grande puissance de la Confédération, nous met dans la nécessité de soulever le projet d'une réforme fédérale, qui tienne compte des exigences réelles de la situation. Le besoin de cette réforme deviendra d'autant plus puissant pour nous, que la réponse à la question que nous venons de poser, relativement au secours sur lequel nous pourrions compter, sera moins satisfaisante ; mais, en aucun cas, nous ne pouvons refuser d'en reconnaître l'urgence, et nous croyons en fait qu'en cela nous n'agissons pas seulement dans notre propre intérêt. Déjà la position géographique nous rend identique l'intérêt de la Prusse et l'intérêt de l'Allemagne ; ceci est en notre faveur comme en faveur de l'Allemagne.

Quand nous ne sommes pas sûrs de l'Allemagne, notre position est, à cause même de notre situation géographique, plus menacée que celle de la plupart des autres Etats européens ; mais le sort de la Prusse entraînera le sort de l'Allemagne, et nous ne doutons pas que si une fois la force de la Prusse était brisée, l'Allemagne ne prendrait plus qu'une part passive à la politique des nations européennes.

Tous les gouvernements allemands devraient considérer comme un devoir sacré d'éviter cela et de coopérer à cet effet avec la Prusse. Si la Confédération germanique doit aller au devant des grandes crises européennes, qui peuvent surgir à chaque instant dans sa forme actuelle et avec ses institutions militaires actuelles, il n'est que trop à craindre qu'elle ne succombe à sa tâche et qu'elle ne défende pas l'Allemagne du sort de la Pologne.

Nous invitons le gouvernement de à examiner sérieusement et d'une manière approfondie la situation, et nous nous réservons de lui faire bientôt de nouvelles communications dans ce sens. Mais, avant tout, nous avons à le prier de répondre à la question indiquée plus haut : si, et dans quelle mesure nous pourrions compter sur son appui, au cas où nous serions attaqués par l'Autriche, ou obligés à la guerre par des mesures non équivoques.

Je prie Votre Excellence de poser cette question verbalement, mais officiellement, au représentant du gouvernement de en l'accompagnant des considérations développées dans la présente dépêche, dont je vous autorise à donner lecture.

J'attends un prompt rapport sur l'accueil qu'aura reçu cette ouverture.

Signé : DE BISMARCK.

Le *Moniteur* annonce qu'à la suite des communications qui ont été échangées entre M.

Tiens, voilà cet autre animal. J'avais pourtant mis un bon clou à sa bête.

— Ah ! c'est donc toi, sacripant ! qui avais piqué ma pauvre *Chevrette*, un clou d'un pouce au moins dans le vif : c'en est ça du barbare !

— Encore une fois, *Lafleur*, dit George, tâche de te taire. Je veux l'interroger.

« Michel, continua-t-il en s'adressant au blessé, pourquoi vouliez-vous me tuer ? que vous avais-je fait ? »

— Michel ? je ne suis pas Michel, je me nomme Grandpion ou Frère-Jean, à votre choix.

— Ne cherchez pas à me tromper, Michel, je vous reconnais parfaitement ; répondez-moi, pourquoi m'en vouliez-vous ?

— Vous me reconnaissez, monsieur George ? Après ça, je veux bien, qu'est-ce que ça me fait, maintenant que j'ai la carcasse rompue ; ils n'auront pas le temps de me pendre.

— Eh bien ?

— Ah ! c'est ce chien, ce brigand, ce satané scélérat de Chantrac. Oh ! si je le tenais !... Qui donc me l'amènera que je l'étrangle. »

En parlant ainsi, Grandpion fit un effort pour se soulever, mais il jeta un cri de douleur, et retomba

comme anéanti. Après quelques minutes de silence, il reprit d'une voix sourde :

« C'est à votre argent, ce n'est pas à vous, que j'en voulais ; un bras cassé : n'avez-vous pas le moyen de vous faire raccommoder ça ? Mais, moi, j'étais si gueux !... et toujours soif. C'est ce damné misérable qui m'a dit : M. le comte du Tréhoux revient de Thouars avec quatre-vingt-douze mille livres : tout sera pour toi. Quatre-vingt-douze mille livres ! que je me disais, y a-t-il là-dedans de quoi passer du bon temps ! Je vous ai suivi pendant trois jours : j'avais, par moment, envie de m'en aller ; mais quatre-vingt-douze mille livres ! ça me tentait si fort ! enfin, je vous dépasse sur la lande des Coudraies ; vous arrivez dans le chemin creux ; il fait noir, tant pis : pan ! pan !... long feu ! A la malheure ! le cheval relève la tête, fait un saut enragé, me tombe dessus, et puis me voilà écrasé comme une couleuvre... Mais Chantrac ! Chantrac ! ne le manquez pas ! »

— Chantrac ! Qui est-ce ? je ne connais personne de ce nom, dit George ?

— Oui, oui, Chantrac, Mallard, un diable d'enfer.

— M. Mallard ! C'est lui qui vous a engagé à m'attaquer ?

— Ça vous étonne ? Pour six-blancs Chantrac tue-rait père et mère. Tenez, je ne vaudrais pas grand-chose ; eh bien, Chantrac vaut cent fois moins que moi. C'est lui qui m'a perdu ; c'est lui qui m'a poussé à faire les mauvais coups. J'ai été avec bien d'autres vauriens comme moi ; nous avons mené ensemble des vies à faire trembler : nous avons fait des pilleries, des voleries, tout ce que vous voudrez ; mais de ces choses qui vous tourmentent ensuite nuit et jour ? Non, l'idée de ça ne vient qu'à Chantrac. »

Grandpion s'animait en parlant, ses joues étaient enflammées, une fièvre terrible faisait tressaillir ses membres, sa voix était rauque, inégale ; à peine pouvait-il prononcer cinq ou six mots sans être essoufflé ; du reste sa lucidité d'esprit était entière.

« Holà ! holà ! reprit-il après une pause, je me sens tout écrasé là-dedans ; il me semble que l'air n'entre pas dans mon pauvre corps qui se remplit de je ne sais quoi... Ah ! si j'avais cru Thérèse ! » Voyons, m'avait-elle dit, es-tu heureux depuis trois ans ? hein ? va donc là-bas, tu peux réparer le mal ; tâche de parler au chevalier, et prends garde à Chantrac. » Au lieu de ça, j'ai voulu savoir ce qu'il manigançait, ce gueux-là, et puis il m'a entortillé.

» A boire ! à boire ! »

Lorsqu'il eut bu, sa respiration devint de plus en plus courte, elle était coupée par des hoquets fréquents.

« Monsieur George, reprit-il avec effort, faites sortir Lafleur et cet autre-là : j'ai quelque chose sur le cœur, je ne veux pourtant pas mourir avec ça. »

Quand Lafleur et Jacques Porion furent sortis, Grandpion voulut reprendre la parole, mais le souffle lui manquait : entre chaque mot il faisait une pause.

« Monsieur George, j'ai fait deux mauvaises choses... entre bien d'autres point trop bonnes... ; j'ai voulu vous blesser, au risque de vous tuer... Si vous vouliez me pardonner, peut-être que le diable perdrait-là une partie de ses tous contremoi ? »

— Je vous pardonne, mon pauvre Michel, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous accorde merci.

— J'attendais ça de vous, car vous êtes un brave seigneur... c'était d'autant plus mal à moi... Maintenant il y a autre chose... Nous étions quatre à l'affaire du carrosse.

— Ah ! malheureux, c'est donc vous !

— Laissez-moi parler... je n'en peux plus... Thérèse m'avait tant supplié ces derniers temps... « Elle

Dano, ministre de France, le maréchal Bazaine et le gouvernement mexicain, l'Empereur a décidé que les troupes françaises évacueront le Mexique en trois détachements : le premier partira en novembre 1866, le second en mars 1867, le troisième en novembre de la même année.

Le journal officiel ajoute que des négociations se poursuivent entre les deux gouvernements pour substituer aux stipulations financières du traité de Miramar, des conditions nouvelles ayant pour objet d'assurer des garanties à la créance de la France et aux intérêts français engagés dans les emprunts mexicains.

Le projet de loi distribué au Corps-Législatif, ayant pour objet d'augmenter de 400,000 f. le maximum de la part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de Paris est précédé d'un rapport de M. Genteur, basé sur ce principe que « la tranquillité de la ville où réside l'Empereur, où sont concentrés les ressorts du gouvernement central, d'où l'autorité se communique à tous les fonctionnaires de l'Empire, est incontestablement un intérêt général de premier ordre. »

M. l'abbé Lequette, ancien vicaire-général d'Arras, vicaire-général capitulaire de ce même diocèse, est nommé à l'évêché d'Arras, vacant par le décès de Mgr Parisis.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INAUGURATION DE LA SALLE DE SPECTACLE.
5 avril 1866.

La représentation théâtrale a été précédée d'un premier spectacle qui ne manquait pas d'un certain charme. La foule avait envahi les portes du théâtre de très-bonne heure; elle a résisté à la pluie qui a tombé pendant plus d'un quart-d'heure. A l'ouverture des portes, cette foule s'est précipitée comme un torrent sous le péristyle. Que de victimes, hélas! parmi les jupons et les crinolines, les dentelles et autres parures! que de parapluies brisés, que de chapeaux ont changé de forme ou plutôt de figure, suivant le langage de M. Pancrace dans le *Mariage forcé*. Parmi les hommes, aucun bras cassé! et même aucune autre blessure.

L'édifice n'a pas eu d'avaries dans ce déluge; mais deux barrières ont été renversées; un candélabre, qui n'avait pas été disposé pour résister à semblable tempête, s'est incliné comme un roseau agité par le vent.

Il est inutile de dire que fantassins, gendarmes, agents de police, ont disparu sous la première avalanche; mais, comme d'habiles

nageurs, ils ont bientôt reparu *in gurgite vasto*.

Un nombreux public stationnait sur la place de la Bilange, pour suivre le flux et le reflux de cette mer orageuse, et des rires et des bravos partaient de ce parterre pour encourager les acteurs de cette comédie humaine.

Les rôles devaient bientôt changer, d'acteur le public entrant allait devenir spectateur à son tour, et applaudir les talents que Saumur avait le bonheur de posséder.

Au lever du rideau, un prologue en vers a été lu par M. Gangloff, de Tours. Il chante le théâtre que nous possédions jadis, les artistes de mérite qui ont illustré cette scène, et forme des vœux pour notre nouvelle salle. Il encourage les Saumurois à ne pas la désertir pour assurer sa vie et sa prospérité. L'auteur a voulu garder l'anonyme; il avait adressé sa lettre à l'administration municipale, deux jours seulement avant la représentation.

Comment aborder maintenant le compte-rendu de cette soirée. Le *Misanthrope* ne s'analyse pas. Chaque vers est presque devenu un proverbe et chacun doit l'avoir sur les lèvres. Le sentiment qui domine dans la *Joie fait peur*, ne peut être traduit que par la plume de Delphine Gay, et l'expression, véritablement rendue que par les artistes du *Théâtre français*.

De plus, ce compte-rendu a paru par anticipation, et c'est à peine si le temps nous permettra de dépeindre l'impression de l'assistance.

C'est, du reste, une tâche difficile.

Comment rendre en effet le transport de la salle entière, au geste, à l'action, au feu de M. Geffroy, dans le rôle d'Alceste : feu *misanthropique* qui s'est soutenu sans la moindre faiblesse pendant toute la pièce? Comment rendre le calme, la figure impassible de M^{me} Arnould-Plessy, dans le rôle de Célime, cette coquette pleine de fatuité, dont le type, paraît-il, très-commun à notre époque, ne faisait pas défaut du temps de Molière, puisqu'il le dépeint si bien? Qui ne l'a admirée dans son salon, en société avec les marquis, avec sa cousine, son amie et Alceste, au moment où

contre le prochain

La conversation prend un assez bon train.

Qui ne l'a applaudie dans son entretien avec Arsinoé, pendant qu'elles se donnent des avis réciproques pour leur plus grand bien? Dans ce dernier rôle, M^{me} Emilie Guyon a été admirable; l'expression de sa physionomie en disait plus que toute la tirade de Célime; elle trahissait la pensée d'Arsinoé et divulguait sa conduite. Les bravos retentissaient toutes les fois que M^{me} Guyon entra en scène.

Le même témoignage flatteur n'a pas fait non plus défaut à M^{lle} Fleury dans le rôle d'Éliante. Mais nous allons la retrouver dans la

Joie fait peur; dans cette pièce, elle a une place bien plus importante; elle représente Blanche, la fille de M^{me} Desaubiers; toute sa sensibilité de jeune fille est ébranlée pour sa mère; sa tendre affection émeut les jeunes âmes qui l'entendent, et toutes sont disposées à partager ses sentiments.

M^{me} Emilie Guyon n'a pas été moins belle, mais son rôle est ingrat; il est fatigant pour le spectateur qui ne peut supporter une douleur aussi vive et aussi terrible pendant les scènes beaucoup trop longues.

La plus grande partie des honneurs, pendant l'interprétation de cette pièce, ont été pour M. Regnier. La salle était électrisée, ce n'étaient que bravos et applaudissements; par ses heureuses saillies, son naturel, sa bouhomie, il excitait le rire le plus expansif et arrêta les larmes que M^{me} Desaubiers et Blanche faisaient perler sous plus d'une paupière. Nous ne rappellerons que le hurra général qui est sorti de toutes les poitrines au moment de la première entrevue de Noël avec son jeune maître, et celui non moins chaleureux qui n'a cessé de retentir pendant qu'il prenait ses dispositions de ménage pour cacher le jeune Adrien à sa mère.

La soirée s'est terminée par quelques scènes du *Mariage forcé*. L'hilarité la plus cordiale n'a cessé de régner, surtout pendant le dialogue entre Sganarelle et Pancrace dans lequel Molière critique le verbiage scientifique des pédants de l'époque. La nature de cette pièce et le style ne permettent plus, de nos jours, qu'elle soit jouée sur la scène dans toute son étendue.

Nous ne terminerons pas sans donner à la troupe de M. Nestor un tribut d'éloges. MM. Gangloff, David, Courtois et Laborde, avaient parfois des rôles difficiles, et ils les ont interprétés avec honneur.

Grâce aussi au concours de la musique de l'Ecole, les intermèdes se sont passés gaiement. Cette harmonie retenait dans leurs places les amateurs de la bonne musique, et, nous devons le reconnaître, les places vacantes n'ont jamais été nombreuses.

L'intérieur de la salle de spectacle présentait un séduisant aspect. On ne voyait partout qu'élegantes toilettes, riches parures, et ce qui est plus beau encore, l'entrain, la gaieté qui animaient la jeunesse. Nos voisins étaient venus s'associer à notre fête : d'Angers, de La Flèche, de Chinon, de Thouars et de Bressuire, on était accouru en grand nombre pour applaudir le talent des Geffroy, des Regnier, ainsi que celui de M^{me} Emilie Guyon, Arnould-Plessy et Emma Fleury.

Que cette ouverture de notre salle soit d'un heureux augure et que l'accueil sympathique que ces artistes ont reçu dans nos murs nous permette d'espérer qu'ils reviendront recevoir encore nos bravos et nos applaudissements.

Ce soir, la troupe de M. Nestor jouera la *Famille Benoiton*, et demain la *Dame blanche*.

Par décret impérial du 28 mars dernier, le contingent de cent mille hommes, appelé en 1866 sur la classe de 1865, est réparti entre les départements de l'Empire.

La sous-répartition du contingent assigné à chaque département sera faite entre les cantons par le préfet, en conseil de préfecture, et rendue publique par voie d'affiches avant l'ouverture des opérations du conseil de révision.

Ces opérations commenceront le 25 avril, seront closes le 6 juin suivant, et les jeunes gens définitivement appelés seront inscrits sur les registres matricules des corps pour lesquels ils seront désignés.

Les courses de Nantes auront lieu, cette année, douze jours plus tôt que les années précédentes, c'est-à-dire les 22 et 24 juillet.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable en mars.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

Les expéditions des paquebots-postes français de St-Nazaire pour Colon-Aspinwall, qui ont eu lieu jusqu'ici le 6 de chaque mois, seront reportées au 8 à partir du mois d'avril 1866.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 5 avril. — La *Gazette de la Croix* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* font observer, au sujet de la note du 31 mars, que l'Autriche avait déjà, antérieurement à cet acte, annoncé aux petits Etats que, dans le cas d'une réponse défavorable de la Prusse, elle provoquerait une déclaration commune de la Diète, en conformité des dispositions du pacte fédéral et particulièrement de l'article 11, déclaration portant que, par ses menaces, la Prusse troublait la paix fédérale.

L'Autriche voulait encore faire appuyer cette déclaration par la mobilisation des 7^e, 8^e, 9^e et 10^e corps d'armée de la confédération (formant les contingents des moyens et petits Etats). Les Etats allemands n'auraient pas adhéré à cette proposition.

Le *Wanderer* annonce que le feld-maréchal Benedeck vient d'arriver à Vienne, et qu'il a été nommé commandant en chef de l'armée du Nord. Le commandement supérieur de l'armée autrichienne en Italie serait confié à l'archiduc Albert.

s'en va, me disait Thérèse, le chagrin la tue... c'est toi qui en es cause. » Alors j'étais venu à Châtillon... dans de bonnes idées... Que Chantrac ne sache pas... ce qui m'est arrivé... il en viendrait peut-être à ses fins... tâchez de la sauver; dépêchez-vous... cherchez Thérèse Grandpion... une maison brûlée... à l'entrée du bois de la Varenne... Thérèse vous aidera... à Saint-Martin-des-Caves... »

En ce moment, Grandpion éprouva une telle suffocation qu'il lui fut impossible de continuer : deux minutes se passèrent, il râla d'une manière effrayante; un vomissement de sang parut le soulager; il se mit à marmotter une prière, et essaya de faire le signe de la croix.

« Vous direz à Thérèse, reprit-il d'une voix à peine perceptible, que Grandpion n'est pas mort... tout-à-fait... comme un chien... »

« Mon Dieu! je suis une fameuse canaille..., ayez pitié de moi!... Vous avez mis... un voleur... dans votre paradis..., vous en... vous en mettez bien deux!... »

En achevant ce mot, il fut pris d'un nouveau vomissement de sang, et voulut se soulever, mais ses forces étaient épuisées, sa tête retomba en arrière, il était mort!

George se sentit touché à la vue du pauvre brigand demandant miséricorde en son langage grossier; mais il avait en même temps l'esprit singulièrement frappé d'une autre idée.

« Qui? elle, se dit le jeune homme en frémissant d'une voix anxieuse. Mon Dieu! serait-ce Mme de la Blairie? Vivrait-elle donc encore? Me serait-il donné de la sauver? Mais de quelle autre entendre cela? Quoi! Michel était, suivant son expression, à l'affaire du carrosse, il y a trois ans; plus de bonheur pour lui à partir de ce jour-là; sa femme le presse d'aller au Breil, de parler au chevalier... pour réparer le mal?... Ce n'eût pas été en faisant connaître le nom des coupables; à quoi bon! Puis il me dit de tâcher de la sauver; que sa femme m'aidera. Nul doute! nul doute! c'est de Mme de la Blairie qu'il a voulu parler. Ah! pourquoi n'a-t-il pas pu m'en dire plus long? Enfin, ce que j'ai suffi à peu près. Pas un instant à perdre, je vais courir à Saint-Martin-des-Caves. »

S'éloignant aussitôt du lit de Grandpion, il appela Lafleur et Jacques Porion.

« Entrez, leur dit-il, tout est fini; le malheureux vient de rendre le dernier soupir; mais enfin il est mort en demandant pardon à Dieu.

« Maintenant, mes amis, pas un mot sur ce qui s'est passé ici et dans le chemin creux. Tu m'entends, Lafleur, garde ta langue; un malheur sans pareil pourrait résulter d'une indiscretion; je ne te pardonnerais de ma vie; et vous Jacques Porion... »

« Oh! pour moi, monsieur, se hâta de répondre ce dernier, vous pouvez être sûr que je n'en ouvrirai pas la bouche; vrai de vrai, j'aimerais mieux être à cent pieds sous terre que de jaser. Ce serait une belle affaire pour moi et mon moulin.

« Bien, reprit George; vous avez raison cette fois. Il faudra enterrer cet homme. Vos peines vous seront payées, maître Porion. Toi, Lafleur, tu partiras ensuite pour le Breil; tu diras à M. de la Blairie que j'ai été arrêté par une affaire importante, et que je serai de retour dans deux ou trois jours au plus tard. Surtout, ne dis rien, ne prends pas d'airs mystérieux et importants.

« Monsieur George, répondit Lafleur, vous me faites tort en me soupçonnant comme ça; je sais me taire aussi bien qu'un autre.

« A la bonne heure, mon ami, je ne veux pas te faire de peine; mais sache bien que ton silence en ce moment est le plus grand service que tu puisses rendre à ton maître.

« Suffit, monsieur, si je dis un mot... pourtant, Chevette boîte encore; faudra-t-il prendre ça sur mon compte? »

« Eh! qu'importe? explique la chose comme tu voudras; un clou d'écurie, un accident de route, que sais-je? Et quand même on te gronderait? »

« Bon, c'est dit, monsieur George; rien que pour vous faire plaisir, je me couperais la langue. »

George sourit; il connaissait trop bien son homme pour regretter d'avoir insisté. Lafleur aimait à raisonner, et ne se rendait jamais du premier coup. Au demeurant, on pouvait se fier à lui.

Au moment où, après s'être renseigné près de Jacques Porion sur la route qu'il devait suivre pour se rendre à Saint-Martin-des-Caves, George se disposait à partir, Lafleur revint vers lui.

« Monsieur, lui dit-il, voici la bourse de ce pauvre diable; s'il y a du bon là-dedans, ça pourrait servir à faire dire des messes pour le repos de son âme; m'est avis qu'elle doit en avoir grand besoin. »

George mit la bourse dans sa poche, puis ayant fait apporter l'équipement de son cheval, il y prit ses pistolets, laissa le reste à la garde de Jacques Porion et partit. (La suite au prochain numéro.)

On écrit de Berlin à la *Gazette rhénane* que l'attitude des petits et moyens Etats, et surtout la position réservée de la France, ont causé une certaine impression dans les cercles gouvernementaux.

Une dépêche de Constantinople annonce que le vice-roi d'Egypte est attendu dans cette ville. Il vient remercier le sultan d'avoir donné son approbation à la convention relative au canal de Suez.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Route départementale N° 14.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sau-

mur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 5 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux, route départementale n° 14, les terrains ci-après désignés, savoir :

1° Du sieur François Beaujon, propriétaire, et de dame Marie Maupoint, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Chenehutte-les-Tuffeaux, 0 are 18 centiares de terrain, en maison, sis dite commune, section A, n° 201 du plan cadastral, estimés à raison de 300 fr. l'are. 54 fr.
Indemnité pour dommages. . . 4,446 »
Ensemble. . . 4,500 »

2° Du sieur François Moron, marinier, marié à dame Marie Moron, demeurant ensemble à Chenehutte-les-Tuffeaux, 0 are 15 centiares de terrain, en chambre et grenier, sis au

bourg des Tuffeaux, section A, n° 244 du plan cadastral, estimés, à raison de 300 francs l'are, 59 fr. ci. 59 fr.

Indemnité pour dommages. . . 4,161 »
Ensemble. . . 1,200 »

3° 1° Du sieur Julien Petiteau père, ancien marinier, veuf de Madelaine Effray, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux;

2° Du sieur Jean Petiteau, majeur, marinier, demeurant dite commune;

3° Du sieur Julien Petiteau fils, marinier, majeur, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux;

4° De dame Marie Petiteau, épouse assistée et autorisée du sieur Louis Joulin, marinier, avec lequel elle demeure dite commune;

5° De Jeanne Champion, veuve du sieur Louis Petiteau, marinier, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs, Louis et Eugène Petiteau, issus de son dit mariage, et en vertu d'un jugement

du tribunal civil de Saumur du 16 novembre 1865 :

0 are 27 centiares, en rez-de-chaussée d'une maison et cour, sis dite commune, n° 169 du plan cadastral, estimés à raison de 300 francs l'are. 81 fr.
Indemnité pour dommages. . . . 519 »
Ensemble. 600 »

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 5 mai 1841, article 21.)

En Sous-Préfecture à Saumur, le 5 avril 1866.

Le Sous-Préfet,
(177) Signé : V^o O'NEILL DE TYRONE.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le dimanche 22 avril 1866, à midi, En la salle de la Mairie de Chouzé-sur-Loire,

Par le ministère de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

ARTICLE 1^{er}. — Un hectare vingt-sept ares de terre, au clos Vaillier, commune de Varennes-sous-Montsoreau;

Mise à prix : 4,000 fr.

ARTICLE 2^e. — Un hectare de pré, au pré Hubert, commune de Chouzé;

Mise à prix : 5,000 fr.

ARTICLE 3^e. — Quarante-neuf ares cinquante centiares de terre, au Petit-Bois, même commune;

Mise à prix : 2,200 fr.

ARTICLE 4^e. — Un hectare de terre, au taillis de la Fuie, ou la Mousine, même commune;

Mise à prix : 1,600 fr.

ARTICLE 5^e. — Quarante-deux ares de terre, à la Basse-Pièce, même commune;

Mise à prix : 800 fr.

ARTICLE 6^e. — La nu-propriété de onze ares de terre, à la Grand'île, commune de Brain-sur-Allonnes;

Mise à prix : 250 fr.

ARTICLE 7^e. — La nu-propriété de vingt-cinq ares de terre, à la Petite-île, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Mise à prix : 600 fr.

Total des mises à prix : 14,450 fr.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES

Situées à Beaulieu, commune de Saumur,

Saisies sur le sieur Louis Poulain-Moreau, marchand revendeur; Sur la mise à prix de 2,000 fr.

L'adjudication aura lieu le 17 avril 1866, à midi précis, en l'étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8. (178)

A VENDRE

JARDIN CLOS DE MURS

Avec espaliers en plein rapport. S'adresser à M. POITVIN aîné, carrefour du Chapeau. (142)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PIETTE.

Les créanciers de la faillite du sieur René Piette père, charbon-forgeron, demeurant à Parnay, sont invités à se présenter le jeudi 12 avril courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (179)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ROCHEREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Emile Rochereau, sont invités à se trouver le jeudi 12 avril prochain, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (180)

Etude de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit notaire, Le dimanche, 15 avril 1866, à une heure après midi,

En la maison ci-après, sise au bourg de Saint-Martin-de-la-Place,

LES BIENS

Dont la désignation suit,

Situés en ladite commune de Saint-Martin-de-la-Place :

1° Une maison, au bourg, comprenant deux chambres à feu, avec grenier au-dessus; cuisine et cave en soubassement, puits à chapelle, vaste cour et un pré; le tout d'une superficie de vingt-huit ares environ, joignant au levant le Presbytère, au couchant M. Legeay-Mérand, au midi la Loire et au nord la route de Saumur à Angers;

2° Quatorze ares de terre en ouche, au même lieu, joignant au levant M. Legeay-Mérand, au midi la route;

3° Soixante-six ares de terre, aux Bondes, même commune, joignant au levant et au midi M^{me} Toché, au couchant M. Gouin, et au nord M. Baudouin de la Touche.

4° Cinquante-cinq ares de terre aux Bas-Champs, dite commune, joignant au couchant M. Pasquier, et des autres côtés M. Tiffoine.

5° Et vingt-sept ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au levant M. Pasquier, au midi M. Lethuille, au couchant Germain, et au nord le sieur Pimot.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. S'adresser audit M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées. (141)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1866,

UNE MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 54, occupée par M. Vincent, ferblantier.

S'adresser à M^{me} PARIS, rue de la Chouetterie, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (143)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 8 avril 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Emile Rochereau, marchand grainetier aux Roisiers, à la vente publique aux enchères de son mobilier et de ses marchandises.

Il sera vendu :

Quantité de grainages de toute espèce, pois blancs et pois ronds, noix, etc. Lits, couettes, draps, rideaux, couvertures, édredon, effets, linge, armoire, buffet, pendule, flambeaux, tables, chaises, comptoirs, bascules, mesures, fûts vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses. S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Goizet, menuisier en voitures. Cette maison comprend quatre chambres à feu, deux greniers, cave, hangar, atelier pouvant être converti en remise et écurie.

A VENDRE

UNE JOLIE CAVE pouvant contenir 100 barriques de vin, pressoir en chêne et tous ses accessoires.

Et 6 ares de vignes, situés au-dessus de cette cave.

Le tout situé au Clos-Bonnet, près Saumur.

S'adresser à M^{me} V^o MICHELIN, propriétaire, route de Varrains. (137)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

REMISE

Rue du Temple, 25.

S'adresser à M. BINEAU.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire. (18)

Un jeune homme, habitué au commerce, désirerait utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours. S'adresser au bureau du journal.

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 AVRIL.			BOURSE DU 6 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 65	» 05	» »	67 75	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 25	» »	» 75	98 »	» »	» 25
Obligations du Trésor.	455 »	» »	» 2 50	456 25	1 25	» »
Banque de France.	3540 »	» »	» »	3540 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1330 »	» »	» 7 50	1335 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial.	640 »	» »	» »	617 50	» »	22 50
Crédit Agricole.	627 50	» »	» »	627 50	» »	» »
Crédit industriel.	680 »	12 50	» »	680 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	635 »	» »	» »	635 »	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	886 25	1 25	» »	895 »	8 75	» »
Orléans (estampillé).	865 »	» »	1 25	833 75	4 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1120 »	» »	5 »	1127 50	1 25	» »
Est.	540 »	» »	» »	538 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	880 »	» »	3 75	880 »	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	545 »	» »	2 50	547 50	2 50	» »
Ouest.	560 »	» »	» »	533 75	» »	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1612 50	» »	7 50	1540 »	7 50	» »
Canal de Suez.	415 »	» »	» »	415 »	» »	» »
Transatlantiques.	597 50	» »	17 50	505 »	7 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	57 »	» »	10 »	56 95	» »	05 »
Autrichiens.	382 50	» »	5 »	387 50	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	396 25	» »	6 25	403 75	7 50	» »
Victor-Emmanuel.	104 »	» »	6 »	105 »	1 »	» »
Romains.	81 »	1 »	» »	86 »	5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	357 50	» »	1 25	361 25	3 75	» »
Saragosse.	202 50	» »	2 50	202 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	43 75	» »	1 20	43 »	» »	75 »
Nord-Espagne.	160 »	» »	» »	160 »	» »	» »
Compagnie immobilière.	471 25	3 75	» »	475 »	3 75	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	311 »	» »	2 »	314 75	3 75	» »
Orléans.	306 50	» »	1 50	307 »	» »	50 »
Paris-Lyon-Méditerranée.	305 25	1 25	» »	304 50	» »	75 »
Ouest.	304 25	» »	25 »	305 »	» »	75 »
Midi.	303 50	1 25	» »	305 »	1 50	» »
Est.	305 50	» »	» »	306 25	» »	75 »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le